Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 76 (1940)

Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIe ANNÉE — No 18 4 MAI 1940

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Remerciements. — Quelques rappels. — Arrangement. — Places au concours. — Société évangélique. — D'une guerre à l'autre.* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *Echos de la séance du 24 avril. — Association antialcoolique. — Société genevoise de travail manuel.* — JURA : *Nécrologie.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ALB. R. : *A propos de l'esprit suisse ; deux livres.* — RICHARD BERGER : *Dessin ; les entrelacs.* — INFORMATIONS : *Société suisse des maîtres de gymnastique ; Cours de gymnastique et de natation.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

REMERCIEMENTS

Les Imprimeries Réunies ont fait à notre Caisse de secours un versement de 100 fr. — Nous les remercions très sincèrement.

QUELQUES RAPPELS

1. Les cotisations rentrent mal. Un effort de bonne volonté, chers collègues ! Vous simplifierez la tâche de notre caissier et vous vous éviterez les frais et le désagrément d'un remboursement.

2. Quelques collègues dévoués nous ont envoyé des réponses aux problèmes des nouveaux recueils de calcul. Nous les en remercions chaleureusement. Il nous manque encore des réponses pour les 3 années du degré supérieur. Nous nous permettons d'insister auprès des maîtres qui ont fait ces problèmes, pour qu'ils nous fassent parvenir les résultats qu'ils ont trouvés.

3. Le Comité central a commencé d'expédier les brochures J. Burdet : *La joie de savoir écouter la musique.* Les colis sont adressés aux présidents de section qui voudront bien faire la distribution dans leur district. Nous ne pouvons pas encore faire l'expédition dans les sections de : Aigle, Cossonay, La Vallée, Morges, Moudon, Orbe, Pays-d'Enhaut, Rolle, Vevey, Yverdon, car nous ne savons pas combien elles comptent de maîtres et maîtresses enseignant aux degrés supérieur et moyen. En nous renseignant au plus tôt, les présidents nous rendraient service.

A. C.

ARRANGEMENT

entre l'Hôpital cantonal du canton de Vaud, représenté par son directeur, d'une part, et la Société pédagogique vaudoise, représentée par

son comité, d'autre part, concernant le tarif à appliquer pour frais d'hospitalisation à l'Hôpital précité des membres assurés à la Caisse-maladie et accidents créée par dite Association.

Les assurés sont admis à l'Hôpital cantonal aux conditions suivantes :

Fr. 4.50 par jour, ce prix étant de Fr. 2.— pour les enfants jusqu'à 8 ans, de Fr. 2.50 de 8 à 14 ans, de Fr. 3.— de 14 à 16 ans.

Les prix fixés comprennent la pension, tous les soins médicaux dans les salles communes et tous les médicaments nécessaires aux malades, à l'exception des frais suivants :

1. — Une taxe opératoire :
   a) de Fr. 5.— à Fr. 25.— pour les opérations courantes ;
   b) de Fr. 40.— à Fr. 50.— pour les opérations graves.

Cette taxe comprend les frais de salle, de narcose, de pansements, etc.

2. — Les examens et traitements radiologiques, suivant le tarif applicable aux caisses-maladie (les honoraires du médecin radiologue ne seront pas facturés).
3. — Les analyses faites en dehors de l'Hôpital.
4. — Les veilles extraordinaires, dans certains cas spéciaux (cela se présente très rarement).

Les assurés hospitalisés sont soumis aux règles générales d'admission dans les établissements de l'Hôpital, sauf qu'ils n'ont pas à produire de déclaration de fortune ; pour bénéficier du tarif ci-dessus, ils doivent être porteurs, en entrant, d'une déclaration de maladie instituée par le règlement de la caisse-maladie.

En ce qui concerne les malades traités sur leur demande en chambre particulière, l'Hôpital facturera directement à ces malades les frais de pension et les frais spéciaux, au tarif d'usage.

La note d'honoraires du médecin est adressée directement à l'assuré par ce dernier.

Les jours d'entrée et de sortie sont comptés en plein.

Le présent contrat est conclu pour trois ans ; il sera considéré comme renouvelé, pour la même durée, par tacite reconduction s'il n'a pas été dénoncé six mois à l'avance, soit pour la première fois le 1er août 1942.

En cas d'augmentation générale des tarifs de l'Hôpital cantonal, les parties conviennent de se réunir et de discuter à nouveau les tarifs applicables aux assurés de la Caisse-maladie et accidents de la Société pédagogique vaudoise. Si cette éventualité se réalisait, la modification des prix de pension convenus ci-haut interviendrait à la fin d'un semestre, soit le 1er août ou 1er février pour le début du semestre suivant.

L'arrangement ci-dessus entre en vigueur le 15 avril 1940.

Au nom de l'Hôpital cantonal :	*Au nom de la S. P. V. :*
sig. RUBATTEL.	*sig.* E. BESSE.

PLACES AU CONCOURS

Cossonay : Maîtresse de coupe à l'école ménagère (10 mai).
Yverdon : Institutrice (14 mai).

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION

Rappelons la séance ordinaire de printemps fixée au samedi 4 mai, salle Tissot, Palais de Rumine, Lausanne, à 14 h. 30.

D'UNE GUERRE A L'AUTRE

En 1914, tôt après la déclaration de la guerre, le Comité S. P. V. invita les sections à discuter dans leurs réunions d'automne ce sujet : « Le rôle de l'école dans les circonstances actuelles », c'est-à-dire en face du problème de la guerre. Nous trouvons dans le *Bulletin de la S. P. V.* N° 22 (avril 1915) le rapport que présenta le Comité central à l'assemblée des délégués. Le rapporteur compulsa les travaux de six sections, le résumé des délibérations et les conclusions de dix autres.

Ces rapports et conclusions sont unanimes à déclarer que « l'école ne peut ignorer le bouleversement qui s'accomplit à notre porte. Parlons-en avec modération et n'oublions pas que la guerre, étudiée dans ses causes et dans ses effets, fournira une mine d'arguments et d'exemples pour former le caractère des élèves.

»...Mais notre rôle de pays neutre nous commande la circonspection : aussi une stricte neutralité est-elle de rigueur et faut-il bien se garder de prendre parti, en classe, pour l'un ou l'autre des belligérants. Nous souvenant que *neutre ne signifie pas pleutre*, nous réprouverons les atrocités sans nom, les destructions barbares, nous flétrirons les actes contraires à l'humanité ; la neutralité n'implique pas une abdication de la conscience.

»... Les divergences de vues entre Suisses allemands et Suisses romands, connues de nos élèves... seront traitées avec tact ; l'instituteur peut avoir une grande influence en montrant qu'elles sont plus apparentes que réelles.

» En développant l'amour de la Patrie, en inculquant le sentiment d'une union nationale profonde, en insistant sur tous les points qui doivent rapprocher les enfants de l'Helvétie, nous comblerons le fossé qui, à l'origine de la guerre, semblait vouloir se former entre Suisses.

»... Les leçons d'instruction civique, plus vivantes, prendront un nouvel intérêt ; notre armée, gardienne de nos foyers et de nos libertés, doit être respectée de tous. Une ample moisson d'anecdotes, de lettres choisies de soldats, intéressent les écoliers à un haut degré. Que d'héroïsme, que d'abnégation, de courage moral !

»... La guerre, présentée de cette façon, aura une répercussion sur le caractère des enfants. Au maître de les guider, de leur faire discerner ce qui est beau, ce qui est bon chez chacun des belligérants.

» En montrant aux élèves les horreurs de la guerre, nous leur en prêcherons la haine et nous développerons les idées de paix, celle-ci étant la source de la prospérité et du bonheur.

» Quelle mine inépuisable pour l'instituteur ! Quelle richesse d'enseignement il peut extraire à l'occasion de cette conflagration qui paraît, à vues humaines, une négation du progrès et de la civilisation !

» Puissent nos écoliers conserver de ces douloureux événements des souvenirs qui fortifient leur caractère, augmentent leur patriotisme et en fassent des hommes de devoir, prêts à tous les sacrifices. »

Et voici les conclusions qui furent admises par les délégués :

« 1. L'école doit s'intéresser à la guerre actuelle et en tirer toutes les leçons morales qu'elle comporte.

» 2. Le maître observera en classe une stricte neutralité.

» 3. Il ne craindra pas de flétrir les actes contraires à l'humanité, les destructions inutiles, de quelque côté qu'ils se produisent.

» 4. L'école a le devoir de réagir contre les divergences qui se sont produites entre Suisses allemands et Suisses romands ; il n'y a qu'une Suisse.

» 5. Il faut fortifier le sentiment national par tous les moyens possibles.

» L'école travaillera au soulagement des maux de la guerre en invitant les élèves à la solidarité et à la charité. »

Le rapport est signé *Yersin*.

A vingt-cinq ans de distance, le problème se pose de nouveau... Pauvre Europe, pauvre Humanité !

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

ECHOS DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL

Nos traitements. — La séance était convoquée essentiellement, pour un échange de vues sur le renchérissement de la vie. L'assemblée a approuvé les déclarations du comité et l'a chargé d'entreprendre des démarches pour l'ajustement de nos traitements aux conditions d'existence actuelles et futures.

A ce sujet, un article ultérieur démontrera l'importance de l'augmentation du coût de la vie.

La nouvelle loi. — Une discussion nourrie a suivi le compte rendu de la séance au cours de laquelle M. le Président du département a exposé les modifications qu'il prévoyait à la loi sur l'Instruction publique. Chacun s'est félicité que le département apporte de la clarté et de l'ordre dans le fouillis des articles de cette loi. Mais plusieurs orateurs ont exprimé une crainte : cette simplification ne risque-t-elle pas d'aboutir au remplacement de certains articles de loi par des ordres de service et des règlements édictés sans contrôle législatif ? On accepte que la commission d'enquête disparaisse, si elle est irresponsable ;

mais on souhaite que soit augmentée la compétence de la commission de recours. On espère également qu'on saisira l'occasion de cette refonte pour établir un statut des fonctionnaires. Un collègue constate que la Commission scolaire n'est inactive que depuis qu'elle n'a plus été convoquée. Il aurait été préférable de préciser les attributions au lieu de prévoir sa suppression pure et simple.

Le comité est certain que nous pourrons examiner le projet avec toute l'attention voulue dès que nous en obtiendrons des exemplaires imprimés.

La C.I.A. — Le président A. Lagier a résumé les démarches entreprises par Me Guinand au nom des instituteurs touchés par la décision d'interdire aux fonctionnaires de prendre leur retraite avant 58 ans. Le Grand Conseil a ratifié récemment cette décision.

Tous les membres qui s'estiment lésés doivent s'inscrire immédiatement auprès de Me A. Guinand (29 rue du Rhône). Ils seront mis alors au bénéfice des réserves qui vont être faites auprès du Tribunal de 1re Instance.

Grâce à ces réserves, ceux qui se seront annoncés à temps seront pratiquement à l'abri des conséquences de cette mesure.

Notre collègue Soldini préside la commission de la C.I.A. Il prie instamment ceux qui ont des documents concernant nos caisses de retraite, et surtout *les statuts des anciennes caisses*, de les lui envoyer. La commission en a grand besoin pour ses études.

Visite aux Travaux de Verbois. — Cette excursion proposée par A. Lagier est organisée par Duchemin (...c'est-à-dire fort bien).

Voici les premières indications :

Date : le 16 mai.

Départ : Place du Cirque à 2 heures.

Autocar ou autos particulières selon le nombre des participants.

Programme : promenade au bord du Rhône ; travaux de redressement du cours du fleuve ; établissement d'un barrage à sec ; visite sous la conduite d'un technicien de l'entreprise ; retour par Russin ; collation à Choully.

Inscriptions jusqu'au mardi 14 mai, à Gaudin, 34, Servette, téléphone 23 073. E. D.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

La fête du « Livre d'or » pour écoliers abstinents aura lieu à la salle centrale, place de la Madeleine 10, le jeudi 9 mai 1940, à 14 h. 30, avec le programme suivant : Spectacles du Cigalon : 1. Divertissement scénique sur des chansons populaires ; 2. « Les quatre cuillerées de soupe » ; 3. « Les Olives », farce espagnole ; 4. Chansons populaires. Fin à 16 h. 30.

Cordiale invitation à tous les ayants droit. *Le Comité.*

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

Assemblée générale ordinaire.

Vendredi prochain 10 mai, à 20 h. 30, au Café Lyrique.

ORDRE DU JOUR :

Partie administrative :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Lecture des rapports habituels, discussion, votation.
3. Election du comité.
4. Nomination des vérificateurs des comptes.
5. Fixation de la cotisation.
6. Rapport de notre délégué à l'Assemblée d'Einsiedeln, M. Ed. Gaudin.
7. Désignation éventuelle d'un représentant aux Cours de construction de modèles réduits (planeurs), et d'un délégué à l'Assemblée de la Société suisse, à Bâle.
8. Résultats de l'enquête sur l'introduction du travail manuel dans les classes de la campagne.
9. Propositions individuelles.

Partie technique :

« La construction de modèles réduits (planeurs)», entretien par notre représentant audit cours d'Einsiedeln, M. W. Breithaupt.

L'Assemblée sera précédée d'un repas facultatif ; rendez-vous au Lyrique, à 19 h. 15. Invitation cordiale à chacun, membre ou non membre de notre groupement.

Le Comité.

JURA

NÉCROLOGIE

† **Ariste Corbat**. — Après trois mois de maladie, Ariste Corbat instituteur retraité, s'est éteint dans sa 70e année, le 6 avril dernier. C'est une physionomie toute caractéristique de St-Imier qui vient d'entrer dans l'éternel repos. En Erguel, chacun connaissait cet estimable pédagogue, qui ne ménagea ni son temps, ni son talent, ni ses peines à former et le cœur et l'esprit de trois générations.

Né à la Motte (Ocourt) en octobre 1870, Ariste Corbat fut diplômé au printemps 1889. Nommé peu après sur la Montagne du Droit de St-Imier, il y resta dix-huit mois avant d'avoir place au village, place qu'il ne quitta qu'au printemps 1935 pour prendre une retraite méritée, après 46 ans de fécond labeur.

Au sein du corps enseignant, le défunt montra une activité débordante. Au congrès jurassien de 1906, à St-Imier, il avait un poste

important. En 1910, le congrès romand avait ses assises à St-Imier et Ariste Corbat en était le fidèle caissier général. Dès 1914, il acceptait par rôle de rotation la présidence du Synode du district de Courtelary pour une période triennale. Enfin, avec un point d'honneur bien légitime, et après une gestion de quatre années, Ariste Corbat déposait, en 1935, son mandat d'éducateur en étant, en même temps, le dévoué et estimé président central de la Société pédagogique jurassienne.

Excellent citoyen, le défunt fut pendant six ans conseiller général. Très franc de parole et homme de caractère, il ne craignait pas d'émettre son opinion toujours pleine de bon sens.

Tous ceux qui ont eu le privilège de connaître ce bon citoyen, ce pédagogue avisé, cet homme foncièrement honnête et loyal garderont d'Ariste Corbat un durable souvenir.

Lundi 8 avril, une cérémonie funèbre, à l'église catholique chrétienne, précéda le grand départ de ce cher collègue.

M. Oscar Vuilleumier, au nom des collègues de St-Imier, du district de Courtelary et de la Société pédagogique jurassienne, traça, en paroles émues, la féconde activité de ce vaillant pionnier de l'éducation et lui adressa un ultime adieu.

Qu'il repose en paix !

A sa famille éplorée, nous réitérons les sympathies émues des pédagogues jurassiens et romands.

M.

INFORMATIONS CHEZ NOS VOISINS

Tchécoslovaquie. — *Les écoles tchèques sous la dictature nazie.* — Après l'occupation des Sudètes par l'Allemagne et la sécession de la Slovaquie, plusieurs milliers de membres du personnel enseignant rentrèrent en Bohême-Moravie de la Slovaquie et des pays sudètes. Sur 1880 professeurs et instituteurs tchèques précédemment occupés en Slovaquie, 884 avaient été licenciés du 1er octobre au 15 mars et 760 s'y ajoutèrent après que la Slovaquie eut conquis son « indépendance ». L'annexion de la Russie Subcarpathique par la Hongrie amena pareillement le licenciement de 856 personnes. Le ministre ne fut pas autorisé à donner le nombre de ceux qui avaient été chassés des pays sudètes, mais on l'évalue à un millier.

En février 1939, tous les fonctionnaires du ministère de l'Instruction publique et les membres du corps enseignant furent contraints, sous la pression de Berlin, de signer une « déclaration d'aryanisme ». Les non-aryens furent rayés des cadres.

...Sous l'ancien régime autrichien, la *Matice Skolsko* avait créé dans les Sudètes, par des ressources privées, tout un ensemble d'écoles en langue tchèque, afin de combattre la germanisation forcée des éléments chèques. Ces écoles, qui vivaient de dons et de legs, étaient destinées

aux enfants des ouvriers tchèques qu'elles aidaient à préserver leur langue et leur culture nationales contre les attaques et les manœuvres des autorités et des employeurs allemands. Sous la république, ces écoles minoritaires continuèrent à fonctionner parallèlement avec les Ecoles de l'Etat et leur réseau fut étendu à des villes où il n'y en avait jamais auparavant. Elles constituaient, en même temps, une œuvre sociale, car les élèves pauvres y recevaient des soins médicaux, des vêtements et des repas. Après l'annexion des Sudètes, elles disparurent entièrement. On les accusa d'être « des instruments de tchéquisation », sans tenir compte du fait que, pendant les vingt ans de la république, le *Deutscher Kulturverdand* avait eu des écoles du même genre.

Lorsque, passé le nouvel an 1939, quelques écoles tchèques purent enfin fonctionner dans les Sudètes, elles se trouvèrent dépourvues de livres. Les anciens manuels étaient stigmatisés comme « antinazis » ; les livres de géométrie furent même accusés de contrevenir au « vieil esprit allemand » ! Les directives scolaires « adaptées à l'esprit nouveau » étaient si longues et si malaisées à définir qu'entre temps de nombreux instituteurs tchèques furent arrêtés pour avoir enseigné, sans le savoir, des doctrines subversives.

Bien que le Führer eût solennellement promis au Protectorat la pleine liberté d'enseignement, maints prétextes furent trouvés pour « coordonner » l'organisation des écoles tchèques.

Les instituteurs et professeurs ne doivent pas mentionner les noms du Président Mazaryk ou de Benès, ni leurs personnes, leurs actions ou leurs doctrines. Ne rien enseigner de l'histoire tchèque qui puisse être considéré comme antiallemand ou favorable à la démocratie. La période hussite, l'une des plus importantes de cette histoire, est dans l'un des manuels d'histoire approuvés, ramassée en trois courtes phrases : « Après la mort de Jean Huss, il y eut des troubles dans le pays, qui durèrent plusieurs années. Enfin l'empereur Sigismond réussit à ramener la paix ».

Les ouvrages de Masaryk, Benès, Karel Capek, Jirasek, Dik, Rais, Medek sont prohibés, bien que quelques-uns de ces ouvrages traitent d'événements passés depuis plusieurs générations.

Une nouvelle forme de persécution des instituteurs fut inaugurée dans le manifeste du Protecteur en date du 3 juin, qui les rend personnellement responsables de l'attitude de leurs élèves envers le Führer et l'armée, le Reich allemand et les citoyens allemands eux-mêmes. Il est déclaré formellement qu'un professeur pourra être déplacé si l'un de ses élèves frappe ou insulte un membre de la race allemande ou manque de respect à l'un de ses chefs.

De nombreux instituteurs ont été révoqués comme éléments séditieux.

L'Europe Centrale.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

A PROPOS DE L'ESPRIT SUISSE

Deux livres. [1]

Le destin, à qui l'on pourrait prêter en cette occasion une intention malicieuse, vient de poser sur ma table de travail deux livres.

Edités par la même maison (Editions de la Baconnière), le même courrier me les apporte. Ils sont écrits tous deux par des Suisses, mais on ne peut imaginer ouvrages plus dissemblables. Aussi est-il particulièrement intéressant d'étudier et de confronter ces livres qui s'opposent et qui, par cette opposition même nous aideront à voir ce que peut être l'Esprit suisse dont nous entretient l'un des auteurs.

Le premier volume est : *Défense et Illustration de l'Esprit suisse* par M. Gonzague de Reynold. On connaît la pensée et la manière de notre auteur national. Son dernier ouvrage est un recueil de conférences et d'articles dans lequel M. de Reynold précise ses idées sur l'histoire et le destin de la Suisse et tâche de définir les modes de penser spécifiquement suisses, ou du moins qui lui paraissent tels.

L'étude du passé nous montre la constitution de divers systèmes d'alliances : villes, vallées, seigneuries. Le moyen âge voit ainsi la naissance du fédéralisme : « ...forme politique dans laquelle plusieurs petits Etats ou cités, afin de mieux sauvegarder leur existence, leur indépendance, et de promouvoir leurs intérêts communs, consentent à sacrifier une part de leur souveraineté pour établir un pouvoir central, dirigeant et suprême ».

Le fédéralisme est « la forme révélatrice du génie suisse ».

L'auteur se demande ensuite « quelle est la philosophie du fédéralisme ? » Ce souci de tirer une philosophie — voire une métaphysique — d'une forme de gouvernement me semble conduire quelquefois à des généralisations quelque peu hâtives. La philosophie du fédéralisme : « C'est une certaine conception de l'homme et de la vie humaine, un humanisme ». Les rapports juridiques des Confédérés sont établis sur le serment dont l'idée est contenue dans les termes mêmes de Confœderatio et d'Eidgenossenschaft. C'est grâce à l'esprit chrétien que la vieille Suisse a pu durer. Aussi bien, le fédéralisme est-il « ...une forme essentielle de l'Etat chrétien, une exigence de la liberté chrétienne ».

Le fédéralisme est aussi le contrepoids de la démocratie. Contrepoids nécessaire car la démocratie penche vers l'égalitarisme, ce qui est évidemment fâcheux. M. Gonzague de Reynold laisse paraître un regret

[1] *Défense et Illustration de l'Esprit suisse*, par Gonzague de Reynold, Editions de la Baconnière, Neuchâtel.
Le carquois vide, par Edmond Bille, même éditeur.

des formes passées que la Renaissance d'abord, la Réforme ensuite et la Révolution française enfin ont modifiées :

« Ce n'est pas un coup de force qui a porté nos patriciens au pouvoir : ils y sont parvenus insensiblement. Les regarder comme un accident de l'histoire est une absurdité. C'est plutôt le régime actuel que les historiens à venir enregistreront comme un accident. »

Mais non, monsieur, les historiens ne verront pas un accident de l'histoire dans notre régime actuel, pas plus qu'ils n'ont vu un accident dans la formation du patriciat,... ou ce ne seront pas des historiens.

M. de Reynold découvre un remède aux maux de l'Etat actuel dans une combinaison de l'aristocratie et de la démocratie et termine son chapitre *Liberté suisse* par cette « question impertinente : notre démocratie actuelle est-elle encore un régime de liberté ? »

Cet Helvète moyen que je suis et que notre auteur accable d'un ironique mépris répondrait peut-être Non ! à la question posée, mais il se tient pour assuré que Nos Magnifiques et très Honorés Seigneurs ne nous rendraient point cette liberté.

Défense et Illustration de l'Esprit suisse sont un intéressant témoignage sur le temps présent et les réactions des esprits devant les problèmes actuels qui se posent à la cité, mais il prouve aussi qu'il est bien difficile de trouver entre tous les Suisses un dénominateur commun et de définir une idée suisse. Pour la raison qu'il y a beaucoup d'idées suisses et non pas une seule, ce qui n'est peut-être par un mal.

* * *

Et voici maintenant le second livre dont je me proposais de vous parler. Il porte cette dédicace : *A mes trois fils soldats de 1939, Edm. B., soldat de 1914.* Son auteur ? un peintre et graveur suisse, artiste probe et vigoureux. Et son ouvrage est aussi un témoignage, témoignage sur ce que fut la Suisse pendant l'autre grande guerre. Notations directes : la famille, la vie du soldat neutre, la Suisse terre de refuge, l'armistice.

Mais M. Edmond Bille n'est pas un conformiste et ne prendrait pas M. de Reynold comme maître à penser. Ses réactions sont celles d'un homme sensible et dont la force ne va pas sans quelque violence. Son métier est de peindre, non d'enseigner ou de catéchiser au nom d'une doctrine politique ou philosophique, mais il est aussi un citoyen suisse et rien de ce qui concerne la vie de son pays ne le laisse indifférent. Dans tous les cas où se manifestent des opinions qui lui paraissent contraires aux idées suisses de liberté et de démocratie, son tempérament l'oblige à prendre parti et à exprimer son avis. C'est ainsi qu'il stigmatise certains actes des autorités, tant civiles que militaires, qu'il montre la bêtise de certaine presse, mais aussi l'incompréhension et l'égoïsme d'une grande partie du peuple. Son esprit suisse à lui se manifeste surtout par opposition. Et comme les outils de son métier sont le pinceau

et le burin, c'est par eux qu'il va dénoncer à l'opinion publique les errements qu'il constate, caricaturant les coupables avec une verve mordante. Beaucoup d'entre nous conservent la mémoire des planches de l'Arbalète où l'indépendance de l'esprit était servie par un beau talent.

L'histoire de l'époque 1914-1918 prête à des rapprochements saisissants et dans bien des cas l'auteur trace lui-même des parallèles. Instruit par les expériences de l'autre guerre, il se méfie de certaines initiatives, de certains mots d'ordre lancés. Il est réticent devant certaines mesures de défense spirituelle : « Les intentions pédagogiques des maîtres de l'heure me semblent peu rassurantes ».

... « Se propose-t-on de catéchiser l'homme dans le rang pour ne renvoyer dans ses foyers qu'un électeur standard ? » ... « Je devine trop bien à quelle école on s'apprête à nous mettre ». (Lignes extraites de son Journal de 1914-1918.) Et l'auteur note : « Cette fois encore, la toge intimidée cédait le pas au prétorien. »

Car, si Edmond Bille est fédéraliste, il est aussi résolument démocrate. « La Suisse exsangue et divisée de 1798, devenue au cours du XIXe siècle démocratie heureuse, s'est libérée, non sans luttes, d'une oligarchie encombrante. Mais on voit reparaître, sous l'uniforme fédéral, une façon de patriciat plein de morgue, remuant et dénigreur, habile à mettre les hommes et les événements au service de sa cause qui paraissait perdue ». Appréciations d'un Suisse dont les idées ont peu de parenté avec celles de l'auteur de la *Défense et Illustration de l'Esprit suisse.*

De cette confrontation des livres de deux auteurs contemporains quelles conclusions tirer si tant est qu'on en puisse tirer une ? Il me semble à mon avis qu'il y a entre autres manières d'être suisse deux façons nettement distinctes : L'adhésion à un certain corps de doctrines élaborées par des hommes politiques ou des écrivains qui ont reçu l'agrément de l'Officiel, et l'opposition ou tout au moins la réserve devant certaines directives données par cet Officiel ou certains actes émanant de lui. Opposition qui se fait d'ailleurs au nom d'idées qui, pour l'opposant, sont aussi spécifiquement suisses que celles timbrées du sceau des autorités compétentes en matière de doctrine suisse.

Condamnerons-nous sans jugement le non-conformiste ? Ne le faisons en tous cas pas sans nous souvenir de certaines leçons anciennes ou récentes. Après tout, Guillaume Tell, le major Davel, Berthelier ne furent point tant respectueux du *droit du prince ;* Mme de Staël, Rousseau ne devinrent grands que parce qu'ils ne se conformèrent pas. Il y a certainement bien des manières d'être de bons Suisses. Et la vraie pour chacun ne sera utile à l'ensemble que si elle répond à son tempérament propre et à sa sincérité profonde.

ALB. R.

DESSIN

LES ENTRELACS

Leçon de décoration géométrique.

On sait que l'entrelacs (pron. antrela) est un des ornements les plus aimés de toutes les civilisations. Dès les temps les plus reculés, il n'a cessé de fournir le thème à des décorations aussi variées qu'ingénieuses ; surtout chez les peuples primitifs, ce qui s'explique par la tendance toute naturelle à copier les effets de vannerie ou de tissage des premiers objets usuels.

Est-ce par atavisme ? L'enfant s'intéresse d'instinct aux effets d'entrelacs ; et telle leçon sur une forme géométrique (carré, cercle, etc.) devient pour lui très captivante quand on fait intervenir les entrelacs. Il se passionne alors pour ce jeu de lignes, comme il le ferait pour un « puzzle ».

L'exercice a pour but de développer chez l'enfant la précision et l'esprit d'invention tout en lui donnant des notions utiles dans la broderie et la vannerie. On peut tolérer l'emploi de la règle et du compas, excepté pour les petites courbes qui seront plus vite tracées à main levée. Pour reporter les distances, on se servira d'une bande de papier. — Au tableau noir, le maître tracera rapidement les lacets épais au moyen d'un morceau de craie posé à plat. Pour marquer les différents lacets, il se servira avec succès de craies de couleur.

Au degré supérieur, l'exercice ne sera plus une simple copie. On demandera aux élèves de créer des variantes ou d'ajouter des détails personnels. Mais on leur rappellera dans tous les cas la règle essentielle de l'entrelacs : *chaque lacet passe alternativement dessus et dessous les autres lacets.*

La première leçon portera sur les bordures.

Le maître explique tout d'abord au tableau les procédés de l'entrelacs (fig. 1 à 14) puis fait exécuter, sur papier à dessin, deux ou trois bordures dans le genre des figures 18 à 25.

Essayons par exemple d'entrelacer deux bandes (fig. 1) : il suffit de faire faire une courbe à l'une d'elle (2). Après avoir tracé un axe bien vertical (a b), on reporte avec une bande de papier les distances *cd* et *db* de l'autre côté de cet axe. Il est probable que certains élèves se contenteront de *superposer* les bandelettes comme dans la figure 3. Le maître préviendra cette erreur en montrant par le croquis 4 que *l'angle intérieur* (*a*) d'une des bandes doit avancer jusqu'au bord *extérieur* de l'autre bande ou même le dépasser (2) pour qu'il y ait vraiment entrelacs. — On peut aussi faire exécuter à la seconde bande une autre boucle (5) venant à la rencontre de la première. — Au lieu d'un V on peut encore recourir aux demi-cercles ou arcs de cercle tracés au compas (6 et 7).

On recommandera aux élèves de construire tout d'abord les bandes *en entier*. La partie invisible d'un lacet ou le tracé primitif (9) ne sont effacés qu'après coup.

Un entrelacs gagnera beaucoup à ête peint, les bandes étant peintes de tons *différents*, à l'aquarelle ou aux crayons de couleur. Dans un dessin en noir, on peut distinguer les bandes de plusieurs manières : en laissant l'une en blanc (10), en peignant une autre en noir (11), en pointillant une

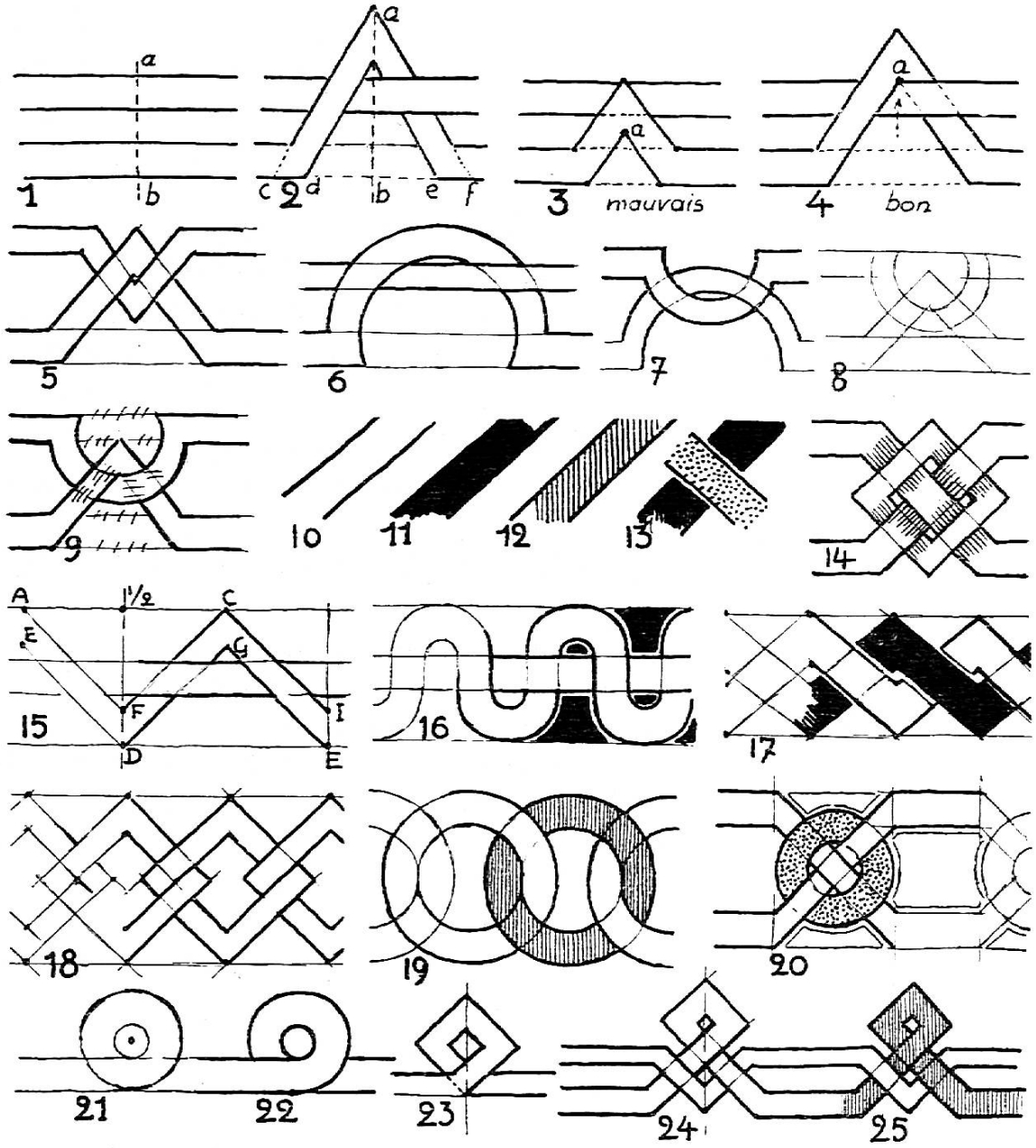

troisième (12), en laissant un serti de un ou deux mm. (13) ou en ombrant la bande qui passe dessous (14). Ce dernier procédé permet d'obtenir rapidement le relief d'un tissage.

Viennent ensuite quelques exercices pratiques (fig. 15 à 25).

Peu importent le dessin et les proportions pourvu que les motifs reviennent très exactement et régulièrement. C'est dire qu'il faudra tracer des parallèles, des axes, des divisions égales, sur lesquelles on reportera les mesures avec une bande de papier (AE — FD — CG de la fig. 15).

On montrera aussi aux élèves comment on obtient un entrelacs avec un seul lacet faisant des boucles rondes ou carrées. On trace tout d'abord soit une couronne (21) soit un carré sur l'angle (23).

Il n'est pas obligatoire que les bandes soient constamment de même largeur. Au contraire l'effet sera plus intéressant si celle-ci varie, mais il est indispensable dans une répétition que les mêmes motifs reprennent la même largeur (20 et 24), suivant la loi bien connue de la décoration.

RICHARD BERGER.

INFORMATIONS

Société suisse des maîtres de gymnastique.
COURS DE GYMNASTIQUE ET DE NATATION

Sous les auspices du Département militaire fédéral, la Société suisse des maîtres de gymnastique organise durant l'été et l'automne 1940, les cours suivants :

A. Cours pour la gymnastique de garçons.

I. *Cours divers pour la gymnastique aux garçons, IIe et IIIe degrés.*

1. A *Villeneuve*, du 22 juillet au 3 août.

2. A *Lugano* du 15 au 20 juillet. Ce cours est réservé aux instituteurs et institutrices du canton du Tessin.

II. *Cours pour le corps enseignant placé dans des conditions défavorables (sans local ou dans des régions montagneuses).*

3. A *Monthey*, I-IIIe degrés du 5 au 10 août.

4. A *La Chaux-de-Fonds*, I-IIIe degrés du 16 au 21 septembre.

III. *Cours de natation, exercices populaires et jeux.*

5. A *Bienne*, du 29 juillet au 3 août, pour les instituteurs de langue allemande, française et italienne.

B. Cours pour la gymnastique de filles.

I. *Cours divers pour la gymnastique aux filles, IIe et IIIe degrés.*

6. A *Lugano*, du 15 au 20 juillet (voir cours N° 2).

7. A *Clarens*, du 22 juillet au 3 août.

IIIe degré : Pour institutrices et instituteurs de langue allemande, française et italienne.

8. A *Cham*, du 22 juillet au 3 août, réservé aux institutrices et sœurs-institutrices.

9. A *Berthoud*, du 15 au 27 juillet.

II. *Cours d'introduction pour la gymnastique de filles.*

10. A *Sion*, du 6 au 12 octobre, réservé aux institutrices du Bas-Valais.

11. A *Baldegg*, du 5 au 10 août, pour institutrices et sœurs-institutrices.

III. *Cours pour le corps enseignant placé dans des conditions défavorables.*

(Voir les cours 3 et 4 sous gymnastique de garçons. Ceux-ci sont aussi accessibles aux institutrices.)

IV. *Cours de natation, exercices populaires et jeux.*

12. A *Langenthal*, du 29 juillet au 3 août, pour les institutrices de langue allemande, française et italienne.

Remarques pour tous les cours.

Seules les inscriptions d'institutrices ou d'instituteurs diplômés seront prises en considération. Les personnes inscrites à un cours doivent se faire un point d'honneur d'y assister ou se faire excuser au moins 14 jours avant le début du cours. Si les inscriptions sont trop nombreuses, on tiendra compte de l'âge du degré scolaire et des cours déjà suivis.

Les indemnités sont les suivantes : indemnité journalière 4 fr. 80, indemnité de nuit 3 fr. 20 (cette indemnité ne sera payée qu'aux participants ne pouvant rentrer à leur domicile sans porter préjudice à la marche du cours) et le remboursement des frais de voyage IIIe classe, trajet le plus direct. S'il y a des cours parallèles, on doit s'inscrire pour le cours le plus rapproché de son domicile, il ne sera fait aucune exception même si le participant offre de payer le supplément des frais de voyage.

Les inscriptions doivent être faites individuellement et indiquer : le nom, le prénom, la profession, l'année de naissance, la localité où l'on enseigne, le genre de classe et l'âge des élèves, l'année et le genre des cours déjà suivis, l'adresse exacte. Les inscriptions qui ne renfermeront pas ces détails seront les dernières à être prises en considération. Il n'y a pas cette année de formulaires spéciaux.

Nous prions les abonnés à *l'Education physique* d'attirer l'attention de leurs collègues sur nos cours.

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise également sans subvention de la Confédération :

Un cours de natation, pour instituteurs et institutrices, à *Berne*, du 5 au 9 août.

Finance du cours : Les membres de la S. S. M. G. payeront 12 fr., ceux qui n'appartiennent pas à la S. S. M. G. 15 fr.

Les inscriptions pour tous les cours doivent être envoyées jusqu'au 25 juin à M. P. Jeker, professeur, à Soleure.

Soleure et St-Gall, 10 mars 1940.

Pour la Commission technique

Le président : P. Jeker.

Le secrétaire : H. Brandenberger.

TEXTES LITTÉRAIRES

LA TEMPÊTE

(*Les sons.*)

La tempête l'éveilla au milieu de la nuit. Le vent bondissait contre la maison avec des coups sourds et des sifflements, puis s'apaisait par intervalles, et on entendait alors dans le vieux logis des rumeurs gémissantes, étranges, comme la vibration d'une porte qu'on secoue, un bruit léger de pas craquant dans l'escalier, le passage furtif d'une robe de soie.

L'épithalame. J. CHARDONNE.

LES LIVRES

Lecture globale à l'école primaire, par L. Mawett. Education populaire, Braine-l'Alleud, Belgique, éditeur.

Mettre l'imprimerie scolaire au service de la « méthode globale », tel est le but que s'est proposé l'auteur de ce livre. C'est donc aux travaux de Decroly et de C. Freinet que L. Mawett se réfère et c'est une occasion pour lui de rectifier certaines idées qu'on se fait du pionnier de l'imprimerie de l'école : « En appliquant sa pédagogie libératrice, il est loin d'être uniquement l'imprimeur, comme le posent certains qui veulent intentionnellement rétrécir sa valeur. Il veut, au contraire, dans tous les domaines : langage, expressions diverses, documentation et acquisition de techniques, réaliser des outils de travail qui permettent à chacun de travailler en s'adaptant et surtout en sauvegardant la liberté et la formation enfantine. »

La lecture globale n'est pas un procédé, c'est une formation culturelle ; l'imprimerie est une technique qui permettra *de réaliser instantanément en classe, au moment de l'intérêt, la pensée de l'enfant.*

Des applications diverses faites dans plusieurs classes illustrent les possibilités que l'imprimerie apporte à la lecture globale. Les réactions des enfants — et de leurs familles — se sont montrées favorables. L'usage du matériel entraîne au travail par équipes qui plaît aux enfants et leur donne l'esprit de collaboration.

Notre collaborateur Ad. Ferrière a écrit une préface pour ce livre qui répond aux idées qui lui sont chères : mettre au centre de l'école la Vie ; et c'est l'occasion pour lui de répondre aux objecteurs. L'ouvrage de L. Mawett sera lu avec intérêt par tous ceux qui doivent initier les petits à la lecture.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LA GRUYÈRE **But de courses pour sociétés et écoles**

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C.F.F **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère, à Bulle. Téléphone 85.

ANZEINDAZ — REFUGE DE LA TOUR

GRAND CENTRE D'EXCURSIONS
Hans Flotron, guide

Ouvert toute l'année. Place pour 100 personnes. Chambres. Restauration Dortoir. Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés. **Tél. Gryon 57.97**

SALANFE 1914 m. VALAIS

HOTEL DENT DU MIDI **HOTEL CIME DE L'EST**

Ouverts de juin à octobre. Pour écoles : soupe, couche, café au lait, Fr. 2.— par élève. Salles chauffées. Dortoirs séparés, très propres et bien aérés.
Tél. Salanfe 6 28 82 Coquoz Frères et Cie propr. Hiver : Salvan 6 29 35 Membres C.A.S.

Les Pléiades sur Vevey, 1400 m

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. - Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C.E.V., à Vevey. - Téléphone 5 29 22. Buffet Restaurant au sommet.

Château d'Oron

FORTERESSE DU XIIIe SIÈCLE

Vue sur les Alpes. Cour ombragée. Meurtrières, souterrains, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec splendide bibliothèque. — Restauration sur demande. Grande salle pour sociétés. Prix spéciaux pour écoles.

LAUSANNE André Oyex Prix spéciaux pour Courses d'écoles

Buffet de la gare C.F.F. GRANDES ET PETITES SALLES

ALLEMAND ou italien garanti en 2 mois **DIPLOME** commercial en 6 mois (compris allemand & italien garantis écrits et parlés).

Prép. emplois fédér. Dipl. langues 3 mois. **ÉCOLE TAMÉ,** Lucerne 57 ou Neuchâtel 57

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

J. A.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS
AUQUEL EST ADJOINTE LA
CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE
GARANTIE PAR L'ÉTAT

Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Winterthur Vie
« Winterthur » Société d'Assurance sur la Vie

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 11 mai 1940 LXXVIe ANNÉE — No 19

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

POUR LA FÊTE DES MÈRES !

AH, VOUS DIRAIS-JE, MAMAN...

DE

MARIANNE GAGNEBIN-MAURER

Un vol. in-16 broché avec couverture illustrée . . . . . Fr. 3.50

Commentaire encourageant et sympathique de la carrière maternelle, ce livre tour à tour sérieux ou plaisant est imprégné du sentiment de la famille et de l'amour du foyer. Beaucoup de mères ou de jeunes femmes liront avec plaisir et profit ces courts morceaux, dont plusieurs sont d'un intérêt général. Les chapitres sur l'éducation des enfants, sur la vie de famille, sur la famille en face de la guerre s'adressent à tous les adultes. L'esquisse intitulée *Vacances* fera la joie de bien des adolescents, tout en les obligeant à accorder une pensée émue et respectueuse à celle dont on ne peut se passer. *Le 1er août au chalet* intéressera jusqu'à de jeunes enfants.

Les subdivisions du livre correspondent bien aux activités diverses et multiples de la femme : Nos mères. — Les bonnes ménagères. — Nos enfants. — Au foyer. — Livre excellent où l'élévation s'allie à la simplicité et au sens pratique sans être jamais ni ennuyeux, ni pédant. C'est une lecture qui fait réfléchir et rendra service aux jeunes filles qui fonderont un foyer ou qui s'occupent de l'éducation d'enfants et aux jeunes mariées.

Ah, vous dirais-je, maman... constitue le présent par excellence à offrir aux mères de tous les milieux, un ingénieux recueil de problèmes touchant à la vie des femmes, enfin une précieuse lecture de famille, variée et tonique. Il y a là un ensemble de chapitres heureux sur presque tous les problèmes de la vie des mamans. Sans prétention et en évitant le travers moralisateur, l'auteur dit des choses excellentes avec délicatesse et tact. Il est bon de souligner le caractère pratique et clairvoyant de cet ouvrage. A l'heure où l'angoisse du monde pèse sur chaque foyer, cet ouvrage plein de sereine philosophie et de bonne humeur a sa place dans toutes les bibliothèques.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle